



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Licence Sciences de la terre - Ancienne formation - L3



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Composante
UFR Sciences
Vie Terre
Environnement

Présentation

Formation avec accès santé : Non

Compétences acquises

Bloc de compétences 1 : CONTEXTUALISER UNE PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Bloc de compétences 2 : CONCEVOIR UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Bloc de compétences 3 : COLLECTER L'INFORMATION/LA DONNEE BIOLOGIQUE-DECRIRE

Bloc de compétences 4 : ANALYSER LES DONNEES

Bloc de compétences 5 : COMMUNIQUER

Bloc de compétences 6 : IDENTIFIER SON RÔLE ET SES ATOUS

Organisation

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Pour les UE/matières dont les évaluations sont prévues en Contrôle Terminal (CT) et Contrôle Continu (CC) :

Sans précision supplémentaire, les CT correspondent à une évaluation écrite et/ou orale selon les années et les enseignants responsables des sujets. Le CC n'est pas rattrapé en 2ème session et les notes de CC de la première session sont en conséquence conservées.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC $\geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique. Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu :

Le Contrôle Continu Intégral (CCI) comprend plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Le CCI inclut une évaluation supplémentaire et facultative de seconde chance dont la note se substitue à la note du CCI initial correspondant et est prise en compte dans la moyenne du CCI.

Le contrôle continu non intégral (CC) comprend également plusieurs évaluations dont l'organisation est précisée au début de la séquence d'enseignement. Après la tenue du jury, une session de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s avec



une moyenne inférieure à 10 au contrôle continu non intégral de l'UE ou matière prenant la forme d'une nouvelle évaluation pour laquelle la note obtenue se substitue à la moyenne des notes du contrôle continu initial concerné .

ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS : L'assiduité est obligatoire. Toute absence en cours, cours intégrés, TD, TP, séquence d'observation ou mise en situation professionnelle doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée auprès de l'enseignant responsable et du secrétariat pédagogique dans un délai de deux jours ouvrables à compter de son retour.

ABSENCE AUX EVALUATIONS :

Les absences aux examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : L'équipe pédagogique proposera une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée.
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : Défaillance (impossibilité de valider l'UE de l'année en cours)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable ; c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles de COMPENSATION adoptées à l'UFR SVTE (sous réserve de validation en conseil d'Administration de l'uB) :

COMPENSATION (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB) : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

 [Référentiel des études](#)

Admission

Conditions d'accès

De plein droit : Les étudiants ayant obtenu les 60 ECTS de la première année de la licence SVTE. Administrativement, l'accès est de plein droit (dans la limite des calendriers de recrutement mis en place à l'uB) pour les étudiants ayant validé au moins un semestre L1 SVTE et 18 ECTS de l'autre semestre, ou pour les étudiants ayant obtenu la moyenne générale à l'ensemble des modules de première année des études de santé (PACES). Les étudiants titulaires d'un DUT peuvent être admis en L2 ou en L3 en fonction de leur classement après avis de la commission de poursuite d'études (sur dossier de candidature selon modalités détaillées sur le site de l'UFR SVTE). Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80) Etudiants étrangers Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier



auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique « Etudiants internationaux » et « Venir à l'UB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier. Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE en cas d'admission dans la filière).

Règles spécifiques à la formation

COMPENSATION (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB) : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

<https://ufr-svte.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/SCOL-SVTE-2021-2022-Referentiel-des-Etudes.pdf>

Et après

Débouchés professionnels

L'essentiel des étudiants diplômés se dirigent vers la poursuite d'études préparant aux métiers des domaines de l'environnement, de la géologie sédimentaire et de la paléontologie. Tout étudiant titulaire de la licence mention Sciences de la Terre a accès de plein droit aux Masters correspondants. Cette Licence donne également

accès à tous les enseignements (des mêmes champs disciplinaires) post-licence en France (ou en Europe) et aux concours de niveau Licence. Moins fréquentes, d'autres poursuites d'étude sont également possibles auprès de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) qui prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A, et de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) prépare au professorat des écoles ou des collèges et lycées (CAPES et Agrégation de Sciences de la Vie et de la Terre).

En terme de débouchés, le diplôme vise les secteurs d'activité suivants : • Géotechnique et équipement (DIREN, DDASS) • Sociétés distributrices d'eau • Génie civil • Sociétés de service et bureaux d'étude et de conseil • Services techniques des établissements de recherche (universités, CNRS, INRA), organisations professionnelles agricoles (chambre d'agriculture) et certaines administrations et services de l'état (Equipement, Urbanisme, Transports) • Secteurs de l'industrie pétrolière et minière, de la pétrochimie, des déchets. Les métiers correspondants sont les suivants : • Géologue (géologie sédimentaire, minière et pétrolière) et géotechnicien (de terrain, chantier, d'étude et de laboratoire) • Géophysicien • Hydrogéologue • Géochimiste • Pédologue

Infos pratiques

Contacts

Direct. des études 2e année

Fabrice MONNA

✉ Fabrice.Monna@u-bourgogne.fr

Direct. des études 3e année

Christophe DURLET

✉ christophe.durlet@u-bourgogne.fr

Contact scolarité




Licence 2 Sciences Terre et Environnement (STE) : [🔗](#)
secretariat.l2svte@u-bourgogne.fr

M. Hervé COZIAN
Tel. : 03 80 39 50 33

Licence 3 Sciences Terre et Environnement (STE) [🔗](#)
secretariat.l3svte@u-bourgogne.fr

Mme Céline PETITJEAN (sauf mercredis) [🔗](#)
Tel. : 03 80 39 50 31

Campus

 Campus de Dijon

En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :
SEFCA
[🔗 https://sefca.u-bourgogne.fr/](https://sefca.u-bourgogne.fr/)



Programme

Licence 3 Sciences Terre et environnement (rentrée 2025)

Semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Terre interne	UE						6 crédits
UE1 Magmatisme et métamorphisme	Matière		14h	8h	8h		3,5 crédits
UE1 Modèles physiques de la Terre	Matière		8h	12h			2,5 crédits
UE2 Géologie sédimentaire : Sédimentologie	UE		14h	6h	6h		4 crédits
UE3 Géologie de surface	UE						6 crédits
UE3 Géologie de surface	Matière		10h	6h			2 crédits
UE3 Sciences du sol	Matière		6h		8h		2 crédits
UE3 Géochimie	Matière		10h	10h			2 crédits
UE4 Outils et méthodes de terrain : école de terrain et cartographie	UE			50h			6 crédits
UE5 Analyses de données	UE						6 crédits
UE5 Méthodes mathématiques	Matière		8h	6h	6h		2,5 crédits
UE5 Statistiques appliquées	Matière		12h	6h	12h		3,5 crédits
UE11 Options facultatives	UE						0 crédits
UE6 Stage supplémentaire facultatif	Matière						0 crédits
UE11 LV2	Matière						0 crédits

Semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE6 Paléontologie et paléoclimats	UE						6 crédits
UE6 Paléontologie et techniques de terrain2	Matière		11h	8h	27h		4 crédits
UE6 Paléoclimatologie	Matière		10h				1 crédits
UE6 Climatologie	Matière		6h	4h			1 crédits
UE7 Tectonique et cartographie numérique	UE						6 crédits
UE7 Tectonique et cartographie	Matière		16h	6h	14h		4 crédits
UE7 Outils de cartographie numérique (SIG)	Matière		1h		14h		2 crédits
UE8 Géodynamique et bassins sédimentaires : école de terrain2 et sédimentologie des carbonates	UE		8h		46h		6 crédits
UE9 Sensibilisation au Monde du Travail	UE			10h	14h		6 crédits
UE9 Communication scientifique et mise en situation professionnelle	Matière						3 crédits
UE9 anglais	Matière			10h	20h		3 crédits
UE10 Option	UE			24h	28h		6 crédits
UE10 option Environnement, eau et sol	Matière						6 crédits



UE10 option Stratigraphie et paléontologie	Matière	24h	28h	6 crédits
UE11 Options facultatives - Copie	UE			0 crédits
UE6 Stage supplémentaire facultatif	Matière			0 crédits
UE11 LV2	Matière			0 crédits